

Conditions générales d'accès et d'utilisation de la plate-forme unique pour le droit de suite

1. Objet des conditions générales

Les présentes conditions générales sont d'application pour tous les services online présents et futurs qui sont proposés sur le site internet de la plate-forme unique pour le droit de suite.

2. Définition

L'article XI.177, § 2 du code de droit économique stipule que le droit de suite est exercé exclusivement par une plate-forme unique constituée par les sociétés de gestion qui gèrent le droit de suite.

Dans ce cadre, la plate-forme unique a été créée par la SABAM sc et la SOFAM sc, ci-après dénommées « la plate-forme unique ».

Les « utilisateurs » de la plate-forme unique sont toutes les personnes physiques ou morales, professionnels du marché de l'art, intervenant dans la revente d'œuvres à titre de vendeurs, d'acheteurs ou d'intermédiaires, l'officier public et le vendeur tels que visés par l'article XI.178 du code de droit économique.

3. Cadre législatif et réglementaire

Les utilisateurs s'engagent à respecter le cadre législatif et réglementaire relatif au droit de suite et, en particulier, les articles XI.175 à XI.178 du code de droit économique et les arrêtés d'exécution y relatifs.

4. Représentation de l'utilisateur personne morale

Si l'utilisateur est une personne morale, il doit se faire représenter par une personne physique pour accéder aux services de la plate-forme unique.

La plate-forme unique se réserve toutefois le droit de contrôler la relation entre l'utilisateur et son représentant ainsi que le droit de demander des informations supplémentaires sur les statuts de la personne morale et sa représentation légale.

La plate-forme unique se réserve également le droit de refuser l'inscription d'un utilisateur personne morale en cas d'insuffisance de preuve quant à la personne habilitée à représenter cette personne morale. L'utilisateur en sera informé par e-mail.

L'utilisation de la plate-forme unique par le représentant vaut acceptation des présentes conditions générales.

5. Modification dans la représentation de l'utilisateur personne morale

Le représentant de l'utilisateur personne morale peut utiliser les services de la plate-forme unique dans les limites des présentes conditions générales.

Dans le cas où l'utilisateur souhaite modifier le nom et d'autres données personnelles de la personne le représentant, il remplacera lui-même les données de l'ancien représentant telles qu'elles sont mentionnées sur le site de la plate-forme unique par les données du nouveau représentant.

L'utilisation de la plate-forme unique par le nouveau représentant vaut acceptation des présentes conditions générales.

6. L'adresse e-mail

Afin de pouvoir s'inscrire et de pouvoir utiliser les services de la plate-forme unique, l'utilisateur doit disposer d'une adresse e-mail.

Toute modification de l'adresse e-mail doit être mentionnée à la plate-forme unique. La plate-forme unique ne peut pas être tenue responsable pour le non-fonctionnement de ses services dû à un changement d'adresse e-mail qui n'a pas été communiqué. Ces données seront traitées par la plate-forme unique conformément à sa politique en matière de respect de la vie privée, « Privacy Policy » (disponible sur www.resaleright.be).

7. Mot de passe

Afin d'avoir accès aux services de la plate-forme unique permettant de notifier les reventes d'œuvres d'art, l'utilisateur doit disposer d'un mot de passe. A cet effet, l'utilisateur doit introduire ses données ainsi que, s'il s'agit d'une personne morale, les données de son représentant.

Les données à caractère personnel seront traitées par la plate-forme unique conformément à sa politique en matière de respect de la vie privée, reprise dans la « Privacy Policy » (disponible sur www.resaleright.be).

8. Procédure

Après avoir complété le formulaire d'inscription, l'utilisateur ou, le cas échéant, son représentant reçoit à l'adresse e-mail qu'il a communiquée la confirmation de son inscription aux services de la plate-forme unique avec un login et un mot de passe.

9. L'usage du mot de passe

Lors de la première utilisation des services de la plate-forme unique, l'utilisateur doit introduire son nom d'utilisateur, qui correspond toujours à l'adresse e-mail qu'il a introduite, et son mot de passe reçu par e-mail. Il lui sera demandé de remplacer son mot de passe par un nouveau mot de passe de son choix. Le nom de l'utilisateur et le mot de passe qu'il a choisi devront être introduits à chaque utilisation des services.

Ce mot de passe est strictement personnel et ne peut être communiqué à des tiers.

L'utilisateur s'engage à informer immédiatement la plate-forme unique s'il a une quelconque raison de penser que le mot de passe est connu d'une tierce partie ou que le mot de passe est utilisé d'une manière non autorisée. Il sera alors demandé à l'utilisateur de choisir un nouveau mot de passe. La plate-forme unique n'est pas responsable si l'utilisateur ne l'a pas avertie à temps et que des tiers ont accédé aux services de la plate-forme unique avec un mot de passe usurpé.

La responsabilité de la gestion et de l'utilisation de ce mot de passe incombe totalement à l'utilisateur. La plate-forme unique ne peut pas être tenue responsable si des tiers devaient, au moyen de ce mot de passe, utiliser à mauvais escient ses services.

10. Mot de passe oublié

Au cas où l'utilisateur ne se souviendrait plus du mot de passe qu'il a choisi, il doit demander un nouveau mot de passe via le site de la plate-forme unique. L'utilisateur doit communiquer à cet effet son nom d'utilisateur.

Il sera envoyé un nouveau mot de passe par e-mail à l'utilisateur. Les frais engendrés pourront être à charge de l'utilisateur.

11. Réception des factures

L'utilisateur marque son accord pour recevoir par la poste la facture se rapportant au droit de suite dû pour la revente d'œuvres d'art qu'il aura effectuée.

12. Liste des reventes d'œuvres d'art

L'utilisateur ou son représentant effectue les notifications des reventes d'œuvres d'art auprès de la plate-forme unique, conformément à l'article XI.178 du code de droit économique, de manière électronique et en garantit l'exactitude.

La plate-forme unique publie sur son site internet la liste des œuvres ayant fait l'objet d'une notification de revente, le nom de l'artiste, la date de revente, ainsi que la date de la notification à la plate-forme unique.

Toute personne a le droit de consulter les données accessibles sur le site internet de la plate-forme unique mais non de les modifier.

13. Responsabilité des utilisateurs quant au non-respect des conditions générales

Les utilisateurs engagent leur pleine responsabilité quant au respect des présentes conditions générales.

Si les utilisateurs dûment inscrits au service de notification des reventes d'œuvres d'art ne respectent pas les présentes conditions générales, la plate-forme unique se réserve le droit de leur réclamer une indemnité d'un minimum de 50€. L'utilisateur en sera alors informé par courrier recommandé.

La plate-forme unique se réserve par ailleurs le droit d'intenter toute action en justice à l'encontre d'un utilisateur, pour le non-respect des présentes conditions générales. L'utilisateur concerné en sera informé par courrier recommandé.

14. Cas de force majeure

La plate-forme unique ne peut garantir l'utilisation de ses services en cas de force majeure. Elle se décharge de toute responsabilité dans ces conditions.

La plate-forme unique s'engage toutefois à prendre les mesures nécessaires afin de remédier à la situation.

15. Traitement des données personnelles

Le traitement des données personnelles est soumis à la politique de respect de la vie privée de la plateforme unique. La politique de vie privée de la plateforme unique est consultable sur le site resaleright.be. Les données personnelles fournies sont incluses dans la base de données de la plateforme unique qui contient des informations publiques obtenues sous le modèle de licence de libre réutilisation Flandre v1.0 et la licence SPW «type C». Le maître du fichier est la Sabam SC-Soc.civ. ayant son siège social à 1000 Bruxelles, rue des Deux Eglises, 41-43. Conformément à la loi belge et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le titulaire dispose d'un droit d'accès et de rectification, ainsi que la faculté de consulter le registre public.

16. Cours et tribunaux compétents et loi applicable en cas de litige

En cas de litige, la loi applicable sera la loi belge.

Les cours et tribunaux compétents sont les tribunaux de Bruxelles.

